

## CONTRAT DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT

Arrivée le ..... / ..... / 2018 entre 15h00 et 20h00.

Départ le ..... / ..... / 2018 avant 12h00.

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Caravane         | Dimensions de votre équipement : .....  |
| <input type="checkbox"/> Caravane pliante | Caravane en gardiennage : oui / non     |
| <input type="checkbox"/> Camping car      | N° Emplacement : ..... N° VACAF : ..... |
| <input type="checkbox"/> Toile de tente   |   |

15/06 – 07/07  
25/08 – 15/09      07/07 – 25/08

Périodes	15/06 – 07/07	25/08 – 15/09	07/07 – 25/08		
PRESTATIONS RELATIVES A VOTRE SEJOUR	PRIX EN €/nuît	Nbre De nuît	PRIX EN €/nuît	Nbre de nuît	Total en €
Forfait Vélo 2 personnes					
Forfait 2 personnes + 1 véhicule					
Branchement électrique 10 Ampères					
Personne supplémentaire à partir de 13 ans					
Enfant de 3 à 12 ans					
Enfant de -3 ans	gratuit		gratuit		
<b>Animal:</b> Carnet de vaccination à jour, <b>Race:</b> tenue en laisse obligatoire, (sous réserve d'acceptation)					
Véhicule supplémentaire (sur parking )					
Location de réfrigérateur (à la semaine)					
Location de Barbecue (à la semaine)					
<b>Taxe de séjour + taxe additionnelle</b> (0,22€/par nuit et par personne à partir de 18 ans)					
<b>Total du séjour hors frais de réservation</b>					
<b>Participation aux frais de réservation et de bureau</b>					<b>8.00€</b>
<b>MONTANT TTC DU SEJOUR EN €</b>					
<b>Acompte à verser de 25% de votre total + 8€ de frais de réservation</b>					
<b>le solde du séjour est à régler le jour de votre arrivée, (cf. règlement intérieur, art.1.)</b>					

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance des conditions générales, du règlement intérieur, des tarifs et m'engage à les respecter. Bon pour acceptation du présent contrat de location.

**A ....., le ..... 2018**  
**Signature précédée de" lu et approuvée"**

Merci de nous contacter au 05 46 39 07 92 pour toute réservation



9 Rue des Sansonnets 17200 ROYAN  
Tél/Fax : 05.46.39.07.92  
Mail : [campingloreedesboisr@free.fr](mailto:campingloreedesboisr@free.fr)  
Site : [campingloreedesboisroyan.fr](http://campingloreedesboisroyan.fr)

## CONTRAT DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT CAMPING

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... VILLE : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : .....

**Nombre de personne(s) : ..... dont ..... adulte(s),  
..... enfant(s),**

**Merci d'inscrire chacun des participants au séjour dans le tableau ci –dessous :**

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse si différente

**Immatriculation véhicule : .....**

A retourner à : Camping L'Orée des Bois 9 Rue des Sansonnets 17200 ROYAN

## CONDITIONS GÉNÉRALES EMPLACEMENT CARAVANE/TENTE.

*Ouverture du 15 Juin au 15 Septembre.*

*Les emplacements sont limités à 6 personnes maximum.*

**Art 1. / La réservation :** Le bordereau de réservation doit être adressé, complété, daté et signé avec un acompte de 25% du montant total du séjour + 8€ de frais de réservation. A réception, après acceptation, nous vous adressons, sous 15 jours, une confirmation de réservation de votre séjour avec l'emplacement attribué, selon vos critères de choix dans la mesure des disponibilités. **Le solde du séjour sera à régler à l'arrivée.**

Aucune somme ne sera restituée pour quelque cause que ce soit en cas de non exécution, de résiliation ou de départ anticipé.

Nos prix TTC n'incluent pas la taxe de séjour : 0,22€/nuit et par personne à partir de 18 ans.

(Taxe de séjour : 0.20€ + taxe additionnelle départementale : 0.02€)

Le règlement peut être effectué par chèques vacances (ANCV) remplis avec adresse complète et bordereau non détaché, chèque bancaire français, postal ou mandat poste libellé à l'ordre de : Camping L'Orée des Bois.

**Art 2. / L'annulation :** La demande d'annulation doit être présentée par écrit au plus tard un mois avant la date du début du séjour, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier. Entre la date de réservation et 30 jours avant votre arrivée, 50% de l'acompte + les frais de réservation restent acquis au Camping L'Orée des Bois. Entre 30 jours et votre arrivée, le montant reste acquis au Camping L'Orée des Bois.

**Art 3. / Arrivée et Départ :** Les arrivées s'effectuent entre 15h00 et 20h00. Toute arrivée tardive devra être signalée sous 24 heures, sans aucune information, la direction disposera de la location. Le contrat de location sera alors annulé. L'acompte versé à la réservation ne sera pas restitué. Les départs ont lieu avant 12h00.

**Dans tous les cas :** A l'arrivée : Se garer sur le parking visiteur. S'adresser à la réception, remplir les formalités. Présenter les pièces d'identité, déclarer l'identité de tous les arrivants. Les mineurs non-accompagnés de leurs parents ou d'un représentant légal ne sont pas acceptés. Lorsqu'il y a un animal, le carnet de vaccination doit être présenté à votre arrivée au camping, les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires.

Solder le montant du séjour.

**Art 4. / Responsabilité :** La responsabilité de la famille du locataire doit être couverte par une assurance privée de responsabilité civile. La direction du camping n'est pas responsable des installations des campeurs en cas de vol.

La direction décline toute responsabilité en cas de chute de branches et sur les accidents qui pourraient provenir d'un mauvais usage des appareils à gaz ou électrique.

**La responsabilité du camping** dans la limite de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installation de camping. Ces réparations conformément aux réglementations en cours étant à la charge d'artisans agréés ou entreprises spécialisées. Le camping n'a pas la maîtrise de leurs venues ou horaires.

**Art 5. / Les animaux :** Seuls les chiens tenus en laisse sont tolérés sur le camping après acceptation de la direction sous réserve de la présentation du carnet de vaccination à jour, les vaccins antirabiques et le certificat de tatouage sont obligatoires. Sont interdits sur le terrain de camping les chiens suivants : chiens d'attaque de la catégorie 1, chiens de garde de défense catégorie 2, d'après la loi n°99.5 du 6 janvier 1999 Arrêté du 27 avril 1999 Article 211.1 et 211.5 du code rural. Votre chien ne restera jamais seul sur l'emplacement.

**Veillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping d'accueil. Un distributeur de « toutounettes » est à votre disposition à l'accueil.**

**Art 6. / L'accès au camping :** Il s'effectue par une barrière électronique, un badge vous est remis afin d'activer celle-ci, contre une caution de 20€, encaissable en cas de perte ou de dégradation (horaire d'ouverture de la barrière 7h00-23h00).

**Art 7. / Les visiteurs :** Chaque visiteur doit se présenter au bureau d'accueil. Les visiteurs sont admis sur le terrain, selon les conditions générales et redevance.

**Art 8. / Les barbecues :** Des barbecues collectifs sont à votre disposition. Les barbecues électriques sont interdits. Sont tolérés les barbecues individuels (gaz et charbon à bois), dans la mesure où les conditions climatiques le permettent (interdits par sécheresse importante) et où leurs utilisations n'occasionnent pas de gênes importantes sur les emplacements voisins.

**Art 9. / Les ordures ménagères :** Le tri sélectif doit être effectué. Les ordures ménagères seront entreposées dans les containers verts (en sacs poubelle ou plastique fermés). Les déchets recyclés, dans les containers jaunes. Le verre, dans la colonne prévue à cet effet située à l'entrée du parking.

**Art 10. / Droit à l'image :** Pour les besoins publicitaires du camping, vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photographies de vous, vos enfants ou vos biens personnels qui pourraient être prises au cours de votre séjour.

**Art 11. / Réclamations :** Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement de séjour doivent être formulées nominativement par écrit sur place auprès de l'accueil du camping pour permettre à celle-ci de trouver une solution favorable et immédiate.

A défaut, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes.

En cas de litige, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation de l'hôtellerie de plein Air : Medicys 73 Boulevard de Clichy 75009 Paris [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr).

**Art 12. / Règlement intérieur :** Toute personne pénétrant dans le camping est tenue de se conformer au règlement intérieur affiché à l'accueil. Le non-respect du règlement peut entraîner l'expulsion du camping. Cette mesure est assimilée à un départ anticipé.

**Les mineurs :** Pour un séjour individuel ou en groupe les moins de 18 ans non accompagnés d'au moins un de leur parent ou administrateur légal résidant au camping ne sont pas acceptés pour des raisons de sécurité.

**Conditions particulières :** Les caravanes doubles-essieux ne sont pas admises sur le terrain de camping.

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance des conditions générales et des tarifs et m'engage à les respecter.

A....., le .....

Signature précédée de « lu et approuvée » :

Cachet et signature du Camping